

Direction des sécurités  
Bureau de politiques de sécurité publique

## **Fonds interministériel de prévention de la délinquance**

Programme K : sécurisation des sites sensibles

Pièces à fournir pour les dossiers de demandes de subvention

- Cerfa 12156\*06 complété et signé
- Évaluation financière (estimation financière ou devis d'entreprise)
- Relevé d'identité bancaire
- Avis des référents sûreté
- Fiche descriptive, avec les angles de vision des caméras et le plan de situation des caméras si le dossier comporte de la vidéoprotection
- Le cas échéant Demande d'autorisation et/ou arrêté préfectoral autorisation l'implantation des caméras ([pref-videoprotection@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-videoprotection@ille-et-vilaine.gouv.fr))